



Forum International

techa 2010

Bulletin d'inscription

Mademoiselle

Madame

Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Organisme : _____

Statut : _____

Adresse postale : _____

Boite postale : _____ Code postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Email : _____ @ _____

Ce bulletin d'inscription est à retourner par courrier ou par mail à :

Amandine Lacoste

Pôle Industries Culturelles et Patrimoines

Avenue de la 1^{ère} division France Libre - BP 10039 - 13633 Arles Cedex

Tél. : 0033 (0)4 90 99 08 74 - Fax : 0033 (0)4 90 99 08 00

Email : alacoste@industries-culturelles-patrimoines.fr

www.industries-culturelles-patrimoines.fr

Date limite d'inscription : 1^{er} septembre 2010



Programme (cochez vos choix)

Lundi 20 septembre 2010, dès 16 h

Musée Départemental de l'Arles Antique
Accueil des participants - Conférence introductive
Visite de l'exposition *César, le Rhône pour Mémoire*
Cocktail de bienvenue

Mardi 21 septembre 2010, de 9 h à 18 h

Grande Halle - Anciens ateliers SNCF

- Atelier 1 : Les patrimoines bâti et culturel + Table ronde
- Atelier 2 : Le patrimoine naturel + Table ronde

N.B. : L'axe Ingénierie et diffusion de la culture sera traité de façon transversale au sein des deux ateliers.

Mercredi 22 septembre 2010, de 9 h à 18 h

Rendez-vous d'affaires

Merci de bien vouloir vous reporter à la fiche « Technology Profile » disponible en ligne sur :
www.industries-culturelles-patrimoines.fr

Jeudi 23 septembre 2010

Visite de sites patrimoniaux.



Votre hébergement à Arles

Les réservations devront être effectuées par les participants eux-mêmes.

Un guide des hébergements est disponible en ligne sur le site Internet de l'Office de Tourisme d'Arles : www.arlestourisme.com > rubrique « Séjourner » > « Hébergement ».



Droits d'inscription

Accès à l'ensemble de la manifestation (repas de midi inclus pour les 21 et 22).

- Tarif normal : 75 € TTC
- Membres du Pôle ICP : 50 € TTC

Les frais de transport et d'hébergement ne sont pas pris en compte dans ces tarifs.

- Je règle par chèque à l'ordre de : Pôle Industries Culturelles et Patrimoines.
- Je règle par virement.

Dès réception de votre fiche d'inscription, nous vous transmettrons les coordonnées bancaires de l'association.